

# Dispositif YONN A LOT

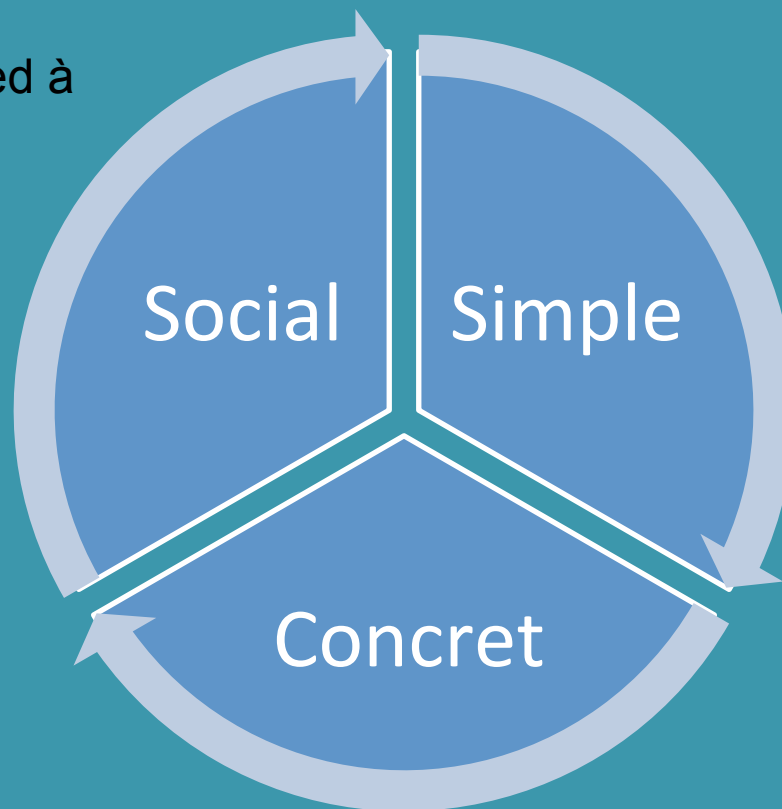


Programme social MEDEF,  
Pôle Emploi, OPCALIA, FONGECIF

Auteur: Cyril Comte

# Le concept

Remettre le pied à l'étrier à des chômeurs non indemnisés



Un système simple: à comprendre, à mettre en œuvre, à expliquer

Ce programme est réservé aux chômeurs non-indemnisés de plus de 26 ans.

Une action gagnante pour les participants quelle que soit l'issue de la collaboration



# L'opération

- Plus de 20 partenaires
- A ce jour, 40 promesses de contrats Yonn a Lot pour 40 demandeurs d'emploi non indemnisés, inscrits à Pôle Emploi.
- Merci à: BNP Paribas, GPX Logistique, SME, Leader Price, Joseph Cottrel, SNEMBG, Crédit Agricole, Roger Albert, SOMAFI, Carrefour Génipa, Groupe Ho Hio Hen, CCIE, Pneu Cash, AD Martinique, Sotrabois, Cabinet Philippe Jock, Autos GM, Hyper U Place d'Armes, Hyper U Rond Point...
- Une page gratuite dans FA au mois de septembre pour valoriser le programme et tous ses partenaires. Un suivi régulier par la rédaction de FA et RCI. D'autres actions de relation presse à définir tout au long de l'opération



# Le fonctionnement

EMT

40h prises en charges par Pôle Emploi.  
Tuteur désigné par l'entreprise.  
Salarié assuré non rémunéré.

AFPR

400h prises en charges par Pôle Emploi dans le cadre d'une convention de stage avec Pôle Emploi.  
Salarié rémunéré par Pôle emploi entre 500 et 700 € par mois.  
122 € d'indemnité de restauration. Prime de déplacement pour trajet de plus de 20 km.  
 $400h \times 5 \text{ €} = 2000 \text{ €}$  payé par Pôle Emploi Martinique en fin d'AFPR si elle débouche sur un contrat de travail.

PRODIAT

2000 € de prime Pôle Emploi national à la signature du contrat Prodiat.. Rémunération du salarié selon grille conventionnelle ou qualification.  
150 heures de formation internes remboursées au minimum 9,15 € par OPCALIA et remboursement du tutorat à hauteur de 230 € par mois.  
Soit un total de  $2000 + 1372.50 + (6 \times 230) = 4752.50 \text{ €}$

\* Prime de la Région Martinique de 2500 € pour des PRODIAT de 12 mois

CIF CDD

A l'issue du Prodiat, les salariés du programme de moins de 30 ans seront éligibles à une formation de leur choix dans le cadre du CIF CDD, géré par le FONGECIF. Les frais pédagogiques sont pris en charge et la rémunération du salarié maintenue par le FONGECIF pendant la formation.



**YONN A LOT**

# Bilan financier

- Pour les stagiaires, en moyenne:

- 40 h d'évaluation en milieu de travail préalable au recrutement non indemnisé
- 400h de stage AFPR (Action de Formation Préalable au Recrutement) rémunéré 500 à 700 €/mois + une indemnité de restauration de 122 €, soit environ 1800 € au total pour l'AFPR
- 6 mois de contrat Prodiat à plein temps (151,67h/mois) pour une moyenne estimée à 1500 € brut par mois, soit environ 1170 € net (total sur 6 mois = 7020 €)
- 6 mois d'indemnisation chômage à 70% du dernier salaire, soit 850 € (total sur 6 mois = 5100 €)

➔ 9 mois de travail, 14000 € d'indemnité totale par salarié sur 15 mois

- Pour les entreprises, en moyenne:

- 40 h d'évaluation en milieu de travail préalable au recrutement non indemnisé
- 400h de stage AFPR pris en charge par Pôle Emploi, avec une prime de tutorat de Pôle Emploi Martinique de 2000 € réglé en fin de stage si il débouche sur un contrat de travail, complété par une prime de 2000 € de Pôle Emploi national à la signature du contrat Prodiat à l'issue de l'AFPR.
- 6 mois de contrat Prodiat à plein temps (151,67h/mois) pour une moyenne estimée à 1500 € brut par mois, partiellement exonéré de charges sociales (CS), soit avec un taux réduit de CS de 20%, un coût de 1800 € par mois, soit un coût total sur 6 mois de 10800 €.
- Un remboursement des heures de formation interne (150 heures à 9,15 € minimum, soit 1372,50 €) et des heures de tutorat (6 mois à 230 € par mois, soit 1380 € au total) par OPCALIA, pour un total de 2752,50 €.

➔ 9 mois de travail, un coût correspondant de 4047,5 € pour l'entreprise, soit un coût moyen mensuel 450 € pour l'entreprise.



# Comment participer?

- S'assurer que vous êtes adhérent OPCALIA pour bénéficier de l'accès aux contrats PRODIAT (contrat de professionnalisation avec formation sur le lieu de travail, contrôlée par un organisme architecte désigné par OPCALIA)
- Il n'est pas nécessaire d'être membre du MEDEF pour participer à ce projet
- Contacter Frédérique Lebrun, Chargée Relation Entreprise de Pôle Emploi et référent Yonn a Lot, pour lui soumettre vos besoins de profils
- Signer la convention Yonn a Lot (entreprise, MEDEF Martinique, OPCALIA)

Contacts pour renseignements:

[yonn-a-lot.97210@pole-emploi.fr](mailto:yonn-a-lot.97210@pole-emploi.fr)



**YONN A LOT**